

BOUHET

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL REUNION DU JEUDI 8 SEPTEMBRE 2022

L'an deux-mille-vingt-deux, le huit septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Christophe RAULT, Maire, dans la salle des fêtes de Bouhet en raison de la pandémie de COVID 19.

Etaient présents : MM. Christophe RAULT, Jean-Daniel RODRIGUEZ, Richard INES, Pierre-Yves MERCKEL, Aurélien GENTES, Yves LAMOUREUX, David ARRIF, Yanick DIOCLES et Louis-Marie COUDRIN, et Mmes Florence VILLAIN, Isabelle SIMONNEAU, Sandra SEIGNEURET (arrivée à 19h15), Monique BRIFFAUD et Séverine LAMOUREUX.

Absents excusés : M Pascal CHAUVEAU

Secrétaire de séance : M Pierre-Yves MERCKEL

Invitée : Mme Sandrine PÉROTIN, Secrétaire.

Date de convocation : vendredi 2 septembre 2022.

Le procès-verbal de la séance de conseil municipal ordinaire du 4 juillet 2022 a été transmis à l'ensemble des membres du conseil municipal. Il n'y a pas de commentaires, le procès-verbal du Conseil Municipal du 4 juillet 2022 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

FINANCES PUBLIQUES :

1. **Décision modificative Budget Principal de la Mairie.**
2. **Décision modificative Budget Annexe du Multiservices.**
3. **Décision modificative Budget Annexe des Locaux d'Activités Économiques.**
4. **Autorisation générale de poursuites pour le comptable du service de gestion comptable de Ferrières (Délib).**
5. **Prélèvement automatique pour la cantine/garderie (Délib).**
6. **Prélèvement automatique pour le loyer des bâtiments communaux (Délib).**
7. **Demande de subvention pour la démolition du bâtiment de la Place de la Poste (Délib).**

URBANISME / VOIRIE / TRAVAUX

8. **Présentation du projet Multiservices.**

ÉOLIEN :

9. **Avis sur le projet ferme éolienne Saint Médard d'Aunis (Délibération).**

CIMETIÈRE :

10. **Modification du règlement intérieur (Délibération).**

SÉCURITÉ :

11. **Désignation d'un conseiller municipal ou d'un adjoint pour devenir correspondant Incendies et Secours.**
12. **Insécurité routière sur la commune.**

ENVIRONNEMENT :

13. **Information sur les toitures photovoltaïques.**

FÊTES PUBLIQUES :

14. **Retour sur la fête du 13 juillet et sur le feu d'artifice du 26 août.**

QUESTIONS DIVERSES :

- 15. Point de situation sur le projet éolien de Bouhet/Virson.
- 16. Programmation des dates des différentes commissions.
- 17. Rentrée scolaire

TOUR DE TABLE.

ORDRE DU JOUR :

FINANCES PUBLIQUES :

1. Décision modificative Budget Principal de la Mairie.

Le chapitre 21 en investissement est en dépassement pour les prévisions non individualisées (hors opérations). Il est donc nécessaire de ventiler les dépenses d'investissement entre l'opération 188 et les articles non-individualisés 2116 (cimetière) et 2151 (réseaux de voiries)

Cette DM s'articulera comme suit :

Ventilation des dépenses d'investissement		
Opération – Chapitre - Article	Libellé	Montant
188 – 21 - 2111	Régularisation foncier – Terrains nus	- 29 500 €
Non-individualisé Chapitre – Article	Libellé	Montant
21 - 2151	Réseaux de voiries	+ 29 325 €
21 - 2116	Cimetière	+ 175 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ◆ **DÉCIDE d'adopter la Décision Modificative n° 1 telle que présentée.**

2. Décision modificative Budget Annexe du Multiservices.

Lors du vote du budget annexe du multiservices, seul l'article 2313 (constructions) avait été prévu. La trésorerie de Surgères a estimé que les factures de l'architecte devaient être imputées au 2031 (études).

Il est nécessaire de ventiler le budget annexe du multiservices comme suit :

Ventilation des dépenses d'investissement		
Chapitre – Article	Libellé	Montant
23 - 2313	Constructions	- 26 040 €
20 – 2031	Frais d'études	+ 26 040 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ◆ **DÉCIDE d'adopter la Décision Modificative n° 1 telle que présentée.**

3. Décision modificative Budget Annexe des Locaux d'Activités Économiques.

Lors du vote du budget annexe des Locaux d'activités économiques, seul l'article 2313 (constructions) avait été prévu.

Pour les mêmes raisons que pour le budget annexe multiservices, il est nécessaire de ventiler le budget annexe des Locaux d'activités économiques comme suit :

Ventilation des dépenses d'investissement		
Chapitre – Article	Libellé	Montant
23 - 2313	Constructions	- 28 200 €
20 – 2031	Frais d'études	+ 28 200 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ◆ **DÉCIDE d'adopter la Décision Modificative n° 1 telle que présentée.**

4. Autorisation générale de poursuites pour le comptable du service de gestion comptable de Ferrières (Délib).

Suite à la fermeture de la Trésorerie de Surgères, au transfert de cette dernière à Ferrières, la commune doit établir une nouvelle autorisation générale de poursuites identifiant le nom de l'ordonnateur et mentionnant qu'elle est accordée au comptable du Service de gestion comptable de Ferrières.

Monsieur Rault demande l'approbation du conseil.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

➤ **PERMET à l'ordonnateur Monsieur Christophe RAULT :**

- de donner au comptable du Service de Gestion Comptable de Ferrières une autorisation permanente de poursuites pour la mise en œuvre de saisies à tiers détenteur et de saisies ventes.
- de fixer le seuil d'émission des titres de recettes et les seuils d'engagement de poursuites effectuées par le receveur municipal à :
 - saisie vente : 500 €
 - ouverture forcée des portes : 1500 €
 - ventes : 1500 €

5. Prélèvement automatique pour la cantine/garderie (Délib).

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'il est toujours possible d'opter pour le prélèvement automatique mensuel pour le recouvrement des créances de cantine et garderie.

Ce système permet aux redevables de simplifier les paiements tout en assurant à la commune des flux de trésorerie plus réguliers.

Les personnes qui souhaitent recourir à ce service doivent en faire la demande auprès du secrétariat de la mairie de Bouhet.

À noter que le contrat de prélèvement sera modifié pour prendre en compte cette délibération. Un courrier sera envoyé au redevable ayant complété ce contrat avant le 08/09/2022.

Monsieur Rault demande l'approbation du conseil.

Après avoir entendu Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** la poursuite du prélèvement automatique pour le paiement des prestations des services de cantine et garderie,
- **PRÉCISE** que l'option pour le prélèvement automatique est une faculté ouverte à l'utilisateur et ne peut lui être imposée,
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'accomplir toutes formalités en vue de l'exécution de la présente délibération.

6. Prélèvement automatique pour le loyer des bâtiments communaux (Délib).

Suite à la demande d'un locataire, Monsieur le maire informe l'assemblée qu'il est possible de mettre en place le prélèvement automatique mensuel pour le recouvrement des créances de loyers des bâtiments communaux. Ce système permet aux locataires de simplifier les paiements tout en assurant à la commune des flux de trésorerie plus réguliers.

Les personnes qui souhaitent recourir à ce service doivent en faire la demande auprès du secrétariat de la mairie de Bouhet.

Monsieur Rault demande l'approbation du conseil.

Après avoir entendu Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** la mise en place du prélèvement automatique pour le paiement des titres de loyers des bâtiments communaux.
- **PRÉCISE** que l'option pour le prélèvement automatique est une faculté ouverte au locataire et ne peut lui être imposée,
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'accomplir toutes formalités en vue de l'exécution de la présente délibération.

7. Demande de subvention pour la démolition du bâtiment de la Place de la Poste (Délib).

Afin d'optimiser la demande de subvention pour la démolition du bâtiment de la Place de la Poste, il a été décidé d'intégrer tous les devis et factures inhérents à cette démolition (diagnostics avant travaux, résistance du sol, études de géomètres, démolition et enlèvement de l'amiante).

Madame Bertet de la préfecture nous conseille de refaire une délibération reprenant toutes ces factures. Si certaines ne rentrent pas dans le cadre de cette demande, elles seront retirées et la subvention sera réévaluée. Le montant Total HT est de 14 125 €, ce qui nous permettrait d'obtenir une subvention de 5 650 € (40%) au lieu des 4 500 € initiaux.

Monsieur Rault demande l'approbation du conseil.

Le plan de financement serait le suivant :

Plan de financement prévisionnel			
Financeurs	Sollicité ou acquis	Montant HT	Taux
Conseil Départemental	Sollicité	5 650,00 €	40 %
Sous-total subvention		5 650,00 €	40 %
Autofinancement	Acquis	8 475,00 €	60 %
Coût HT		14 125,00 €	100 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'ADOPTER** le plan de financement proposé ci-dessus
- **DIT** qu'après démolition, est prévu la construction d'un Multiservices.
- **DE SOLLICITER** la subvention au titre du fonds de revitalisation d'un montant total de 5 650€
- **MANDATE** Monsieur le Maire aux fins de signer toutes pièces se rapportant à cette opération et de déposer tous les dossiers utiles à son financement.

URBANISME / VOIRIE / TRAVAUX

8. Présentation du projet Multiservices.

Monsieur Rault présentera les esquisses de l'architecte concernant le Multiservices.

Monsieur Rault explique qu'il s'agit de deuxième esquisse car la terrasse a été déplacée en face de la Mairie et des rajouts de fenêtres ont été effectués à l'étage permettant de réintégrer la fenêtre « classée » côté rue Leconte, face à l'église Saint Laurent.

Il explique les plans et ajoute que la Mairie attend des retours de la future épicière et du représentant du groupe Vival/Casino afin de valider définitivement les plans auprès de l'architecte.

Monsieur Gentès s'interroge sur l'épaisseur des murs : Pourquoi mettre des moellons de 60 et pas de 20 ? Il serait possible de récupérer ainsi entre 5 et 10m2. Même si des pierres d'angle sont récupérées, cela n'explique pas l'épaisseur des murs. Monsieur Rault lui répond que la question sera posée à l'architecte et qu'il serait bien qu'il participe à la prochaine réunion avec ce professionnel.

Monsieur Gentès indique également que le poteau risque d'être gênant, que l'on peut le supprimer, qu'il existe des moyens pour supporter des porte-à-faux sur 2 m.

Madame Seigneuret demande si c'est une demande des Bâtiments De France (BDF). Monsieur Inès répond que ces plans ont été demandés par l'exécutif et que ce sont les plans proposés par l'architecte en fonction des demandes des BDF.

Madame Simmonneau demande si ce sont des sous-bassements en pierre ? D'après les plans, c'est le cas. Elle demande également qui se charge de l'aménagement intérieur. Monsieur Rault lui répond que c'est le groupe Casino qui s'en charge.

Monsieur Gentès demande s'il est prévu un compteur électrique pour les manifestations prévues sur la place. Monsieur Inès lui répond que cela est prévu dans le hangar acheté place de la poste car la municipalité a souhaité garder la surface pour le multiservices, étant donné que la reconstruction ne peut s'effectuer qu'à hauteur de 80% de la surface au sol.

Monsieur Rault conforte Monsieur Gentès en disant que l'architecte sera consulté sur l'épaisseur des murs. Monsieur Gentès s'interroge encore sur le store vert : est-il validé par les BDF ? Monsieur Rault lui répond que ce n'est qu'une proposition et qu'elle n'a pas encore été présentée aux BDF.

Monsieur Ariff demande s'il y aura la climatisation, quel sera le type de chauffage ? Monsieur Ines indique que le système de pompe à chaleur a été évoqué avec l'architecte.

Madame Seigneuret demande où se fera le stockage. Monsieur Rault lui répond qu'il y aura une toute petite réserve et indique que la question a été posée sur la superficie et que le représentant du groupe Casino a confirmé que cela suffirait.

Monsieur Gentès demande pourquoi le bureau n'est pas à l'étage. Madame Villain indique que cela ferait perdre de la place pour l'escalier.

Monsieur Arrif demande comment se feront les livraisons. Monsieur Rault lui répond qu'elles se feront par la place. Monsieur Arrif demande s'il y aura des places assises. Il indique que si c'est le cas, les toilettes sont obligatoires. La question a été posée à l'architecte qui a répondu que les toilettes publiques n'étant pas loin, cela ne pose pas de problème qu'il n'y ait pas de toilettes à l'intérieur du multiservices. De plus, Monsieur Rault informe que ce ne sera qu'une licence 3 et que ce ne sera pas l'activité principale du multiservices.

Madame Lamoureux demande si la terrasse ne gênera pas Monsieur Chauveau pour qu'il puisse passer avec ses tracteurs. Monsieur Inès lui répond que la terrasse est sur l'ancienne emprise au sol du bâtiment, que l'espace restera le même qu'aujourd'hui.

Monsieur Lamoureux dit que la terrasse aurait été mieux du côté de la rue Leconte. Monsieur Rault lui répond que les gens préféreront être au calme plutôt que le long de la route. Monsieur Gentès explique que la terrasse pourrait être du côté de l'église, que les gens pourraient prendre leur verre et aller s'asseoir du côté de l'église. Monsieur Rault, Ines et Rodriguez lui indiquent que les BDF ne vont pas être d'accord : il faut aussi se rappeler qu'il y a l'église, qu'elle est classée et que la circulation des camions et voitures reste un désagrément.

Monsieur Gentès indique qu'il serait judicieux de faire une ouverture dans le mur nord, même si cet accès sera condamné par des vitrines, afin de prévoir le futur et le fait que ce ne sera peut-être pas toujours un multiservices. La question de la largeur du trottoir se pose. Monsieur Rault lui indique que la question sera posée à l'architecte.

Monsieur Rault demande au conseil si tout le monde est d'accord pour faire remonter les remarques à l'architecte.

Monsieur Merckel demande si le bâtiment sera placé sous alarme, monsieur Rault lui répond par l'affirmative. Monsieur Lamoureux revient sur le fait que la terrasse serait mieux côté rue Leconte. Madame Villain lui répond que de ce côté-là, elle serait à l'ombre, alors que de l'autre côté elle sera au soleil. Monsieur Inès renchérit avec le bruit des véhicules, des camions, des tracteurs.

Monsieur Rault présente la maquette que monsieur Naudin a préparée, sur le financement des projets.

Monsieur Gentès indique que le loyer pour le multiservices n'est pas cher mais que c'est bien car il faut que la personne qui le louera puisse vivre correctement de son activité.

Monsieur Rault indique qu'il n'y aura pas de subvention pour le paramédical car cela ne rentre pas dans le champ des demandes de subventions.

Monsieur Rault informe le conseil qu'avec Monsieur Naudin, ils ont fait le tour des banques. Seul le Crédit Agricole a répondu favorablement pour un taux de 2.42% sur 25 ans. Il demande au conseil si tout le monde est d'accord. A l'unanimité, tout le monde donne son aval, sachant que les taux peuvent être renégociés.

Monsieur Gentès demande si dans le paramédical, il serait possible d'accueillir d'autres professionnels de santé. Monsieur Rault lui répond que le futur salon de coiffure ne verra pas le jour car la future acheteuse ne veut plus acheter, suite à des problèmes personnels. Une autre coiffeuse souhaiterait louer si la mairie prend à sa charge les travaux. Monsieur Rault informe qu'il serait peut-être judicieux d'attendre avant de réhabiliter la partie coiffure et se concentrer sur les deux autres projets. Du coup, cela laisse une opportunité pour agrandir la partie paramédicale informe Madame Villain. Monsieur Gentès est d'accord car ce serait la solution la plus raisonnable.

Madame Villain revient sur l'approbation du conseil sur les emprunts sur 25 ans à un taux de 2.42%. Elle aimerait un tour de table. Monsieur Rault approuve et demande si quelqu'un est opposé aux projets. Réponse unanime pour que Monsieur Rault signe les projets d'emprunts.

Monsieur Rault fait un point financier. Le budget se porte bien et la commune est proche de la zone verte par rapport à la capacité d'autofinancement.

ÉOLIEN :

9. Avis sur le projet ferme éolienne Saint Médard d'Aunis (Délibération).

Les éoliennes : Au stade du dépôt du dossier d'autorisation, aucun modèle d'éolienne n'a été défini. Le gabarit envisagé pour le projet est un aérogénérateur d'une puissance nominale de 3,6 MW. Leur hauteur en bout de pale est de 140 m pour une éolienne (E3) et 143 m pour les trois autres. Ces aérogénérateurs sont composés de trois grandes parties : • un mât conique, composé de sections en acier tubulaire, • un rotor constitué de trois pales en matériaux composites. Le roulement de chacune d'elles est vissé sur un moyeu fixe. Le diamètre du rotor est de 117 m et il balaye une zone de 10 751 m², • une hauteur au moyeu comprise entre 81,5 m et 84,5 m, • une nacelle qui abrite les éléments permettant la conversion de l'énergie mécanique engendrée par le vent en énergie électrique. Les éoliennes sont de couleur blanche.

Les pistes et plateformes : L'accès principal au parc se fera depuis la RD 112, puis un réseau de chemins et la RD 107. Des pistes d'accès seront créées ou renforcées pour relier chaque éolienne. Il n'est pas prévu une zone de stationnement au pied de chaque éolienne. Les pistes de desserte du parc éolien répondent au cahier des charges suivant : • largeur : 4,50 m minimum avec un espace libre de 5 m au total, • rayon de braquage des convois exceptionnels : 54 m pour l'extérieur et 48 m pour l'intérieur de virage exempts d'obstacles, • nature des matériaux : concassé de granit de couleur beige/grise (ballast), posé sur un géotextile, • distance de pistes créées : 140 m • distance de pistes existantes à renforcer : 3 465 m Une aire de montage est prévue au pied de chaque éolienne. Cet aménagement doit être dimensionné de telle sorte que tous les travaux requis pour le montage de l'éolienne puissent être exécutés de manière optimale lors de la phase de construction. Elles sont planes et à gros grains avec un revêtement formé à partir d'un mélange de minéraux ou de matériaux recyclés. Le parc éolien sera constitué de 4 éoliennes. De fait, 4 plates-formes de montage seront construites. Au total, les 4 aires de montage représentent, pour ce projet, une superficie de 8 800 m²

Monsieur Rault demande au Conseil de délibérer sur la position de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 12 voix contre et 2 absentions (Madame Seigneuret et Monsieur Coudrin) :

- **DONNE un avis défavorable** à la réalisation du projet éolien de Saint Médard d'Aunis.

CIMETIÈRE :

10. Modification du règlement intérieur (Délibération).

Suite aux événements survenus lors d'un enterrement, le règlement intérieur doit être complété comme suit :

Page 6 : un paragraphe sera ajouté à l'article 7 :

7-13 : Le Maire ou un de ses adjoints assistera aux travaux afin de valider le bon emplacement et de respecter les dimensions des concessions.

Il est nécessaire aussi de définir une hauteur maximale des monuments. Ce paragraphe sera rajouté page 4 à l'article 4 comme suit :

4-5 La hauteur maximale des monuments autorisée sera de : 3.55 m

Monsieur Rault laisse la parole à Monsieur Rodriguez qui expose le problème : lors des travaux de creusement d'un caveau, une stèle a été renversée et le terrassement s'est effectué à cheval sur 2 concessions. Il a donc fallu trouver une solution : décaler les concessions suivantes. Il faut donc revoir le règlement.

Le conseil dans un souci d'équité décide de prendre la hauteur maximale existante et de s'y référer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** les modifications demandées au Règlement Intérieur du cimetière.
- **DIT** que sera établi un arrêté municipal pour la mise en œuvre de ce règlement.

SÉCURITÉ :

11. Désignation d'un conseiller municipal ou d'un adjoint pour devenir correspondant Incendies et Secours.

Un décret du 29 juillet 2022, pris pour l'application de l'article 13 de la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels, précise les conditions et les modalités de création et d'exercices des fonctions de conseiller municipal correspondant incendie et secours.

Dans le cadre de ses missions d'information et de sensibilisation des habitants et du conseil municipal, le correspondant incendie et secours peut, sous l'autorité du maire :

- participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune ;
- concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde ;
- concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive ;
- concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune.

Il informe périodiquement le conseil municipal des actions qu'il mène dans son domaine de compétence.

Pour l'application de ces nouvelles dispositions aux mandats en cours, le maire désigne le correspondant incendie et secours dans un délai de trois mois à compter de l'entrée en vigueur de ce décret, c'est-à-dire au plus tard le 1er novembre 2022.

S'agissant d'une compétence du maire, la désignation n'a pas à être faite par délibération, mais par arrêté.

Monsieur Rault explique que Monsieur Chauveau a été pompier de nombreuses années, que Monsieur Rodriguez est déjà correspondant défense. L'un comme l'autre peut prendre ce rôle.

12. Insécurité routière sur la commune.

Monsieur Rault explique que des poteaux réfléchissants, flexibles ont été installés, que l'un d'entre eux a été cassé, puis réparé. Monsieur Dioclès informe le conseil qu'il serait judicieux d'en mettre au niveau de l'écluse rue Leconte. Monsieur Rault lui répond qu'à cause des tracteurs, cela n'est pas possible. Monsieur Gentès s'interroge : ne faut-il pas privilégier la sécurité des habitants plutôt que le bien-être des agriculteurs ? Il indique qu'il faudrait des poteaux amovibles. Monsieur Rodriguez lui répond qu'ils sont déjà amovibles. Le problème est donc résolu pour Monsieur Gentès, ces poteaux pourraient être enlevés lors du passage des tracteurs. Monsieur Ines indique qu'il faut 4m50 pour que les tracteurs passent et qu'il est possible d'en mettre en respectant le passage des tracteurs et la protection des riverains.

Monsieur Gentès demande ce que la mairie compte faire pour les voitures qui stationnent dans le virage de la rue Leconte. Monsieur Rault lui répond que si la gendarmerie se déplace pour verbaliser ces véhicules, ils verbaliseront également tous les véhicules mal garés sur la commune. Un arrêté existe sur une interdiction de stationner à cet endroit-là. Le secrétariat devra se pencher sur la question.

Monsieur Lamoureux rappelle que la commune devait peindre des limitations 30 km/h sur la route. Monsieur Rault lui répond que cela sera fait.

Monsieur Rault informe que les problèmes d'incivilité sont récurrents sur la commune, et que la commune prend en compte tous ces problèmes. Il fait remarquer qu'un nouveau radar pédagogique a été installé à côté des ateliers municipaux.

ENVIRONNEMENT :

13. Information sur les toitures photovoltaïques.

Le CRER (Centre Régional des Énergies Renouvelables), avec l'outil Démosol, propose aux collectivités de réaliser des toitures photovoltaïques citoyennes depuis 2016. L'appel à candidature de 2021 a suscité beaucoup d'intérêt et a permis de mener plusieurs opérations photovoltaïques en Nouvelle-Aquitaine avec l'adhésion des citoyens et des entreprises locales. Le CRER a décidé de reconduire l'appel à candidature pour sélectionner 10 nouveaux projets à réaliser en 2022. Nouveauté 2022 : Les installations alimenteront les bâtiments de la collectivité permettant de réaliser des économies sur les factures grâce à cette production locale.

Pourquoi ne pas envisager cela sur un ou plusieurs bâtiments communaux ?

Monsieur Rault rappelle que les panneaux photovoltaïques peuvent être refusés par les BDF, qu'il faut que les panneaux solaires soient encastrés dans la toiture, non visibles de la route. Il faudra regarder quels sont les bâtiments communaux au-delà du rayon des 500 m. Monsieur Ines indique que les projets doivent porter sur des panneaux pour une superficie minimale de 150 m².

FÊTES PUBLIQUES :

14. Retour sur la fête du 13 juillet et sur le feu d'artifice du 26 août.

Monsieur le Maire est satisfait du monde présent le 13 juillet malgré l'annulation du feu d'artifice. Il remercie encore le groupe de la rue des Meuniers qui a été réactif suite à l'annulation par l'amicale des pompiers de la buvette et du service de restauration. Ils ont réussi à organiser une buvette en urgence. Cette dernière a très bien fonctionné, pour le plus grand plaisir des administrés présents. Cela, combiné à la présence d'un bon DJ, a permis aux administrés de profiter d'une belle soirée après ces périodes compliquées de Covid.

En ce qui concerne le 26 août, les administrés ont été très contents, ravis que le feu d'artifice soit enfin tiré. La retraite aux flambeaux a satisfait petits et grands et le feu d'artifice a satisfait tout le monde présent (entre 150 et 200 personnes)

QUESTIONS DIVERSES :

15. Point de situation sur le projet éolien de Bouhet/Virson.

Une réunion est programmée le lundi 12 septembre à 19h30 à la salle des fêtes en présence des conseils municipaux de Bouhet et de Virson.

A ce titre, il informe que Monsieur Rodriguez est allé, sur sa demande, à la réunion à Chambon sur le projet de la ferme éolienne de Bouhet/Virson. Le Maire de Virson a effectué un référendum officieux : 83% de la population a répondu non au projet.

Madame Seigneuret demande si la procédure est déjà engagée. Monsieur Rault lui répond que l'enquête publique débutera le 7 octobre, sachant que c'est le Préfet qui aura le dernier mot. Madame Villain indique que l'état est fortement pour et qu'il est difficile de se battre. Monsieur Rault lui répond qu'il faut se battre et que la loi 3DS tend à donner le dernier mot aux Maires. Il indique que lors d'une réunion communautaire à la CDC, le sujet éolien divise énormément et crée des tensions. Les projets éoliens sur nos territoires servent à alimenter La Rochelle.

Monsieur Ines s'interroge aussi sur le fait que les éoliennes prennent des surfaces cultivables. Madame Lamoureux demande qui vient enlever tout ce béton. Monsieur Rodriguez lui indique que la société dépose une somme sur un compte de caisse et consignation, réévaluée tous les ans pour servir à remettre en état le terrain après 40 ans et que les pales sont recyclées à 85%.

Un administré a informé le maire que les pales sont construites à l'étranger, arrivent par bateau, sont transportées par camion...ce qui n'est guère écologique !!!

Monsieur Rault informe le conseil que la CDC est en autosuffisance, que certaines communes sont pour le photovoltaïque et qu'il vaudrait peut-être mieux s'orienter sur ces projets que sur l'éolien.

Monsieur Inès indique que les communes qui sont d'accord implantent leurs éoliennes en limite de leur commune, impactant les communes avoisinantes qui n'en veulent pas.

Monsieur Dioclès demande s'il y aura un projet sur les Haies. Monsieur Rault lui répond que non, car la LPO (Ligue de Protection des Oiseaux) s'y oppose en égard à la protection des busards.

16. Programmation des dates des différentes commissions.

Monsieur Rault souhaite programmer les commissions suivantes :

- ◆ Commission Travaux – urbanisme – environnement – bâtiments communaux – hydraulique et Voirie
- ◆ Commission Scolaire
- ◆ Commission Communication – Accueil – information
- ◆ Commission Finances – Impôts
- ◆ Commission Cadre de vie et fêtes publiques
- ◆ Commission Personnel – Hygiène et Sécurité

Monsieur Rault enverra à chaque membre des commissions une invitation. Madame Briffaud a été contactée par les aînés ruraux pour le repas des aînés et Monsieur Ines par les clowns pour un spectacle en fin d'année.

17. Rentrée scolaire

Monsieur le Maire fera un point de situation sur cette rentrée scolaire 2022/2023.

Il informe le conseil que la rentrée s'est bien passée, que l'équipe enseignante est la même que l'an passé. Les trois enseignantes titulaires sont restées. Monsieur Rault a beaucoup d'échanges avec la Directrice de l'école,

Madame Graton. Monsieur Rault indique que les exercices PPMS devront être orchestrés par les communes, ce qui était déjà le cas pour Bouhet.

Monsieur Rault explique que suite à la coupure de courant, Monsieur Rodriguez et Madame Pérotin sont allés en urgence acheter du jambon, des chips et un repas végétarien pour un pique-nique et que le repas d'aujourd'hui sera jeté.

Monsieur Rault avertit le conseil que les prochains CM, s'il n'y a pas de contraintes sanitaires, se dérouleront dans la salle du conseil à la Mairie.

TOUR DE TABLE.

- ◆ Monsieur Rodriguez explique que la cloche de l'église Saint Laurent est partie en Autriche et reviendra mi-octobre, que les huisseries de la salle des associations ont été changées à la grande satisfaction des utilisateurs, et qu'il ne reste plus qu'à remplacer les toilettes.
- ◆ Madame Lamoureux demande si la cloche sonnera. Monsieur Rodriguez lui répond négativement. Elle demande également si les autocollants OuiPub sont à venir chercher en Mairie. Monsieur Rault lui répond que le secrétariat se renseignera auprès de Cyclad ou de La Poste.
- ◆ Monsieur Merckel demande si une cérémonie pour la repose de la cloche sera prévue. Messieurs Rault et Rodriguez lui répondent affirmativement. Monsieur Merckel indique qu'il faudra prévenir l'évêque de La Rochelle/Saintes le plus tôt possible. Il indique également que les Journées du patrimoine auront lieu les 17 et 18 octobre.
- ◆ Monsieur Lamoureux s'interroge sur l'occupation de la salle des fêtes le vendredi, par rapport aux activités sportives et au ménage. Monsieur Rault lui répond que l'heure de ménage a été déplacée, la priorité étant donnée aux associations.
- ◆ Madame Briffaud indique que des administrés lui ont demandé si les haies existantes entre le lotissement des Roitelets et le futur lotissement seront enlevées. Monsieur Rodriguez l'informe que ces haies seront conservées, nettoyées, mais préservées.
- ◆ Monsieur Diocles demande si la réunion du 12/09 aura bien lieu. Monsieur Rault lui confirme la réunion et indique que c'est une réunion entre les deux conseils municipaux pour débattre sur le projet éolien Bouhet/Virson

Fin de séance à 21 h 40

Le secrétaire de séance :
Pierre-Yves MERCKEL

Le Maire :
Christophe RAULT